

Mont-de-Marsan, le 30 janvier 2018

L'Inspecteur d'académie,
Directeur des services départementaux de l'Éducation nationale
des Landes

À

Mesdames et messieurs les enseignants du premier degré public

s/c de

Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale
Mesdames et messieurs les principaux de collège
Monsieur le directeur de l'EREA
Madame la directrice et messieurs les directeurs des
établissements du secteur médico-social et du secteur hospitalier

**Service du Personnel
Enseignant
SPE**

Chef de service
Marie-Laure BATAILLE

Affaire suivie par
Cécile ESQUERDO

Tél :
05 58 05 66 79

Fax :
05 58 75 30 27

Mél :
cecile.esquerdo@ac-
bordeaux.fr

5, avenue Antoine
Dufau
BP 389
40012 Mont de Marsan

Objet : Stage de préparation au certificat d'aptitude professionnelle aux
pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI).
Recueil des candidatures pour l'année scolaire 2018/2019

Références :

- décret 2017-169 du 10 février 2017 relatif à la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée
- arrêté du 10 février 2017 relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté ou à une maladie
- circulaire n°2017-026 du 14 février 2017 relative à la formation professionnelle spécialisée et au CAPPEI

Le dispositif de formation préparant au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'école inclusive (CAPPEI) se substitue au certificat d'aptitude pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH).

Les enseignants retenus pour cette formation s'engagent à la rentrée 2018 à suivre l'intégralité de la formation et à se présenter à l'examen à l'issue du stage.

Vous trouverez joints à la présente circulaire un tableau synthétique présentant la structure de la formation (annexe 1) et le dossier de candidature (annexe 2).

I) La formation et le choix du parcours

Le parcours de formation conduisant aux épreuves de certification représente un volume total de 300 heures de formation réparti de la manière suivante :

- une préparation à la formation d'une durée de 24 heures l'année précédant le départ en formation
- un tronc commun non fractionnable de 144 heures et comportant 6 modules obligatoires

- deux modules d'approfondissement non fractionnables d'une durée totale de 104 heures
- un module de professionnalisation non fractionnable dans l'emploi d'une durée de 52 heures.

Les enseignants ayant suivi la formation et obtenu le CAPPEI auront de droit un accès prioritaire aux modules de formation d'initiative nationale pour une durée totale de 100 heures pendant les cinq années qui suivent l'obtention de cette certification à raison d'un volume total annuel de 50 heures pour un maximum de deux modules.

II) Accès à la formation et affectation

1) Conditions de candidature, calendrier et constitution du dossier

Les candidats à la formation CAPPEI doivent être en position d'activité au 1^{er} septembre 2018.

La certification ayant lieu sur une seule année, il est demandé aux candidats d'exercer à temps complet pour l'année de formation et d'examen.

Le dossier de candidature (annexe 2) est à retourner :

*** au plus tard par la voie hiérarchique le 5 mars 2018.**

Ce dossier doit impérativement comporter l'avis circonstancié de l'IEN.

Les dossiers de candidature complets devront parvenir à la DSDEN - Service des personnels enseignants (SPE) **au plus tard le jeudi 8 mars 2018.**

Une commission administrative paritaire départementale (CAPD) aura lieu **le 13 mars 2018** afin d'étudier chaque candidature. Suite à cette CAPD, vous recevrez par courriel à votre adresse professionnelle @ac-bordeaux.fr la notification de la décision.

2) Affectation

L'obtention d'un poste spécialisé conditionnant le départ en stage ainsi que le parcours de formation suivi, les candidats retenus devront participer au mouvement afin d'obtenir un poste dans le module d'approfondissement souhaité.

Une réunion d'information destinée aux enseignants désireux de connaître les modalités de la formation préparant au CAPPEI, pour la rentrée 2018, se tiendra le :

Mercredi 28 février 2018 de 13h30 à 15h00
DSDEN des Landes (salle 27 -2^{ème} étage)
5 avenue Antoine Dufau
Mont de Marsan

Cette réunion sera animée par Madame JOUBERT, IEN chargée de l'ASH dans le département.

